

# PV CA du 10-10-2022

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 10.10.2022

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, B. DUMONT, M. FORGET, R. GRUSELIN, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, P. SAK, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusés : L. HAAGER

## 1. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACVBL.

a) Pour entamer la séance, le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'Administration, à savoir Bob Dumont et Philippe Sak. L'information quant au fonctionnement des notes de frais leur sera faite par le trésorier.

b) Michel Forget ayant annoncé lors de précédents CA que, même s'il voulait rester au Conseil d'Administration, il ne souhaitait plus conserver la présidence de l'ACVBL. Un seul candidat s'était porté candidat au poste de président, Bernard Valentin. L'unanimité des administrateurs présents soutiennent sa candidature. C'est donc B. Valentin qui sera président de notre association.

c) Pour les autres postes dont le mandat venait à échéance, seul le responsable du beach-volley, X. Smal, souhaitait remettre son mandat et continuer à siéger en tant qu'administrateur libre. Seul, B. Dumont se présente pour le remplacer à la tête de cette commission.

d) Il ne reste qu'une commission sans responsable. C'est le mini-volley.

Mais avant de poursuivre l'ordre du jour, la présidente de la FVWB, Dominique Reterre, surprend les administrateurs par son entrée. Elle tient à féliciter M. Forget pour sa présidence durant 21 ans et pour l'action qu'il a menée durant toute cette période, tant au niveau provincial que fédéral. Dominique lui offre une bouteille de vin, le CA lui offre un cadeau et lui remet un certificat le déclarant président honoraire. Michel, surpris et ému, remercie la présidente ainsi que les administrateurs pour cet agréable moment. Il en profite pour souhaiter plein succès à Bernard, son successeur. Le verre de circonstance est servi pour trinquer à ses 21 années de présidence.

Après le départ de la présidente, il est temps de reprendre l'ordre du jour.

Il est 20h25, Bernard Valentin prend officiellement la présidence de l'association.

## 2. TECHNIQUE.

a) Sur les 161 jeunes sélectionnables pour l'entraînement du 09.10.22, 40 se sont présentés.

b) Une opération de détection a été organisée. Il y a eu 44 filles et 19 garçons.

c) Il y aura donc bien des équipes représentatives du Luxembourg à l'inter-provinces du 11.11. à Ketenis. 16 garçons et 16 filles sont susceptibles d'être sélectionnés.

d) Il est envisagé d'adresser un courrier papier aux parents des sélectionnés, aux jeunes eux-mêmes ainsi qu'à leurs entraîneurs.

e) Comme le programme de l'inter-provinces prévoit un match de la sélection dès le début du tournoi, le départ sera fixé à 06h30. Des parents ou accompagnateurs sont les bienvenus dans le bus, moyennant quelques frais.

f) 50 gourdes ont été offertes par Idelux.

g) Les inscriptions pour le stage de la Toussaint se sont clôturées avec 32 filles et 11 garçons. Parmi ceux-

ci, 17 ont déjà participé à des stages précédents.

h) Le staff est composé de A Capitaine, R. Malengreaux, M. Leyder, B. Dumont et G. Marette, H.-F. Marx étant le préparateur physique.

i) Le programme fixé pour la saison prévoit 5 journées pour les sélections, un stage au congé de carnaval, un durant la 2ème semaine de juillet et un durant la 2ème semaine d'août.

### 3. RENCONTRES.

a) A la question de savoir si le début de championnat s'est bien déroulé, la réponse est négative. Malheureusement, dès le pré-tour de la coupe, deux forfaits ont été déclarés, les coachs officiant ne possédaient pas de carte de coach. Il en a été de même lors des deux premiers matchs de championnat. Les coachs rendent bien sûr les arbitres responsables de cette situation, alors que les responsables de clubs savent très bien qu'un coach non en ordre ne peut pas exercer, et les coachs eux-mêmes ne sont pas sans savoir qu'une carte de coach est individuelle et personnelle et qu'elle ne doit pas être validée par le club.

b) Maintenant, la commission d'arbitrage sera beaucoup plus vigilante pour le contrôle des feuilles d'arbitrage, également pour les feuilles d'arbitrage des matchs de réserve.

c) Pour l'instant, aucun club ne nous a annoncé des restrictions quant à l'utilisation des salles de sport, comme par exemple la réduction de chauffage. Aucune mesure n'a encore dû être prise dans ce contexte.

### 4. LOISIRS.

a) La réunion préparatoire au championnat s'est bien déroulée.

b) Le responsable loisir va fournir le règlement de compétition loisir pour publication.

c) Lors de celle-ci, il a été décidé de demander une compensation de 25€ à une équipe qui prévient trop tard de son impossibilité de jouer à la date prévue.

d) Une liste de force a été demandée au club de Messansoucy qui aligne 2 équipes. Ce n'est que lorsqu'il n'y aura pas 6 joueurs à aligner qu'il sera possible de passer d'une équipe à l'autre.

e) Il y a 12 équipes alignées dont 5 font partie de Luxloisir, Etalle, Bellefontaine, Martelange et Messansoucy A et B.

f) Il est demandé 40€ par équipe inscrite, et les licences loisir seront facturées à 26€.

g) Une question est posée quant à savoir si Ethias intervient pour des lunettes cassées. Malheureusement, la compagnie d'assurance n'intervient que pour des dégâts corporels.

### 5. ARBITRAGE.

a) 19 arbitres ont participé à l'AG des arbitres qui s'est bien déroulé.

b) 3 arbitres viennent de passer l'examen, 2 ont réussi.

c) Début décembre, il y aura une nouvelle session d'examens pour 2 nouveaux candidats, ainsi que pour ceux qui ne se sont pas présentés à celle qui s'est déroulée en octobre.

### 6. STATUTS ET REGLEMENTS.

a) Les statuts de l'ACVBL ne sont plus conformes aux nouvelles règles légales en vigueur depuis le 1er janvier 2020, et ils doivent être adaptés pour le 1er janvier 2024 au plus tard.

b) Tous les membres du CA recevront la version actuelle en « Word », de manière à ce qu'ils puissent y apporter des modifications s'ils le souhaitent, et un groupe de travail se réunira pour finaliser la nouvelle mouture.

- c) Roger Gruselin va présenter un document « martyr » pour faciliter le travail.
- d) Comme les statuts doivent être validés par l'Assemblée Générale, ce travail devra être terminé pour la fin de cette saison au plus tard.

## 7. TRESORERIE.

- a) La situation financière au 30.09.2022 est saine, mais il faut rappeler que les entrées dues au paiement des frais de participation au stage de Toussaint ne resteront pas longtemps sur nos comptes.
- b) Actuellement, il manque 4 paiements. La responsable technique suit cela de très près.

## 8. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 22.08.2022 est approuvé.
- b) Par contre, il est demandé d'apporter une rectification au rapport de l'AG du 26.09.2022. En effet, dans le 1er point du divers, il est stipulé que la carte D ..... alors qu'il n'a pas été question de type de carte, mais un rappel de l'article 16 du règlement de compétition. Un correctif sera donc effectué et le rapport rectifié remplacera celui actuellement sur notre site.
- c) Lors des inter-provinces qui auront lieu le 06.01.2023 à Champlon, la buvette sera tenue par la commission technique qui en récoltera les bénéfices.
- d) Les championnats des jeunes seront organisés le week-end des 25 et 26.03.2023 à Champlon. Là également, la buvette sera tenue par la commission technique au profit des jeunes.
- e) Pour la finale des coupes provinciales le 01.05.2023, le règlement prévoit qu'une demande de soumission doit être lancée, mais il est également prévu que le CA de l'ACVBL peut s'octroyer son organisation. Et une discussion a eu lieu en ce sens. Si cela se confirme, la buvette sera encore tenue au profit des jeunes.
- f) Les démarches à mener pour obtenir la reconnaissance royale est assez lourde. Aussi, un groupe de travail a été formé et est composé de M. Forget, R. Gruselin et G. Burton.
- g) Des coachs ont reçu une carte provisoire nécessitant une formation avant le 31.12.2022 pour la rendre valable pour la saison. Or, aucune formation n'est programmée avant cette date. La question sera posée à la FVWB.
- h) Le président et le directeur technique de Grand-Duché de Luxembourg sont intéressés à organiser des matchs avec nos sélections. Notre CA y est également favorable.
- i) Récemment, un jeune est tombé en plein match foudroyé par un malaise cardiaque. Heureusement, l'arbitre et le coach qui avaient des compétences en matière de soins de santé, sont intervenus immédiatement pour effectuer un massage cardiaque et ont utilisé le DEA. D'où, rappelle M. Forget, l'intérêt de connaître son utilisation. Des renseignements ont été demandés à l' AISF pour savoir si des formations sont données en ce sens et en connaître leur prix. Dès que les informations nous seront parvenues, nous prendrons les mesures pour en organiser dans la province.

Fin du CA : il est 23h15.